

Berne, le 16 avril 1956.

i.A.15.41.33.11.36-KR/md

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

Une délégation de la presse suisse
invitée en Union soviétique.

I. L'Ambassadeur de l'URSS a communiqué oralement au Secrétaire général du Département politique que le Service de presse du Ministère soviétique des affaires étrangères désirerait procéder à un échange de délégations de la presse des deux pays. L'URSS prendrait l'initiative en invitant une délégation suisse comprenant 6 à 10 personnes à faire un voyage en URSS de 10 à 14 jours au mois de juin. Dans la pensée de M. Erchoy et de ses mandants, il appartiendrait au Département politique

- a) de désigner les membres de la délégation,
- b) de garantir qu'une délégation soviétique serait invitée par la suite dans les mêmes conditions en Suisse.

II. Les représentants de la presse suisse reprochent assez souvent à l'URSS de ne pas leur ouvrir ses frontières. A l'occasion de la prochaine visite en URSS de la députation genevoise, de nombreux journalistes paraissent chercher à l'y accompagner. Il est ainsi permis de penser que la presse suisse accueillerait avec intérêt la perspective d'un voyage en URSS.

La République populaire de Chine a autorisé récemment deux journalistes suisses "bourgeois", Peter Schmid ("Weltwoche") et Fernand Gigon ("Editions Ringier"), à visiter la Chine. La Pologne est prête à admettre à Varsovie la présence d'un correspondant permanent de la "NZZ". Ces derniers jours, la Légation de Roumanie à Berne a fait un sondage auprès du "Bund" et de la "National Zeitung" en vue d'un voyage en Roumanie. L'invitation de l'URSS dénote qu'elle aussi est disposée à entreouvrir ses portes.

III. Toutefois, il ne s'agit pas d'un voyage de journalistes selon les données auxquelles nous sommes accoutumés - invitations individuelles à des journaux, dont les représentants

sont groupés en un voyage collectif pour des motifs d'organisation - mais bien d'une invitation de gouvernement à gouvernement. L'Ambassade de l'URSS imagine que la délégation aurait à sa tête un chef, qui serait de préférence un fonctionnaire fédéral, et qu'elle comprendrait un représentant de l'Agence télégraphique suisse ainsi que des journalistes représentatifs.

IV. Le Service d'information et de presse du Département politique a cherché à démontrer à l'attaché de presse de l'Ambassade que cette forme d'invitation n'était pas dans nos usages. Il a offert en guise de compromis - après s'être entendu confidentiellement au préalable avec M. Max Nef, président du Comité central de l'Association de la presse suisse, et M. Grütter, du "Bund", président de l'Association de la presse bernoise et homme de confiance des rédacteurs responsables de la rubrique de politique étrangère - d'établir la liste d'une vingtaine de rédacteurs particulièrement qualifiés, dont les dispositions auraient été présentées, et parmi lesquels l'ambassade pourrait opérer un choix. Qu'à défaut de choix de la part de l'ambassade, il serait loisible de songer à un tirage au sort parmi ces vingt noms. L'une et l'autre propositions furent rejetées. Ces procédés apparaissent sans doute aux Soviets comme une immixtion dans les affaires d'un autre pays qu'ils ne toléreraient pas chez eux.

V. La question se pose ainsi de savoir si le Conseil fédéral veut autoriser le Département politique à accepter qu'un échange de délégations ait lieu. Dans l'affirmative, le Département politique devrait s'en remettre au Comité central de l'Association de la presse suisse du soin de désigner ses représentants. Ceux-ci se retrancheraient sans nul doute derrière l'accord de principe du Conseil fédéral pour se défendre contre les critiques que nombre de confrères ne manqueraient pas d'émettre contre eux.

En invitant une délégation soviétique à se rendre en Suisse, nous encourrions des frais de l'ordre de fr.3'000.- environ par participant (voyage aérien Moscou/Kloten et retour = fr.1'900.-, plus dix jours à fr.100.- environ par jour). Le Service d'information et de presse absorberait à cette fin le plus clair de son crédit annuel.

Si le Conseil fédéral devait rejeter la proposition soviétique, le Département politique signifierait à l'Ambassade que, conformément aux usages, les invitations doivent être adressées directement aux rédactions de journaux. Si un voyage en groupe devait avoir lieu selon cette formule, le Département politique pourrait par courtoisie confirmer à l'Ambassade qu'il inviterait en temps voulu des journalistes soviétiques à visiter la Suisse.

Le Département politique demande au Conseil fédéral de prendre acte du présent rapport et de se prononcer sur la suite à donner à la démarche de l'Ambassade de l'URSS.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

1. V. 9/11/61

Extrait du procès-verbal au Département politique (en trois exemplaires), au Département de justice et police et au Département des finances pour leur information.